

Concours externe de l'agrégation

Section sciences physiques – option physique appliquée

Note concernant la deuxième épreuve d'admission

Première partie : leçon de physique et applications, suivie d'un entretien avec le jury (durée : une heure vingt minutes).

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes).

Programme de référence de la seconde partie : Programmes de physique et chimie des lycées (seconde, première S et terminale S), des CPGE scientifiques PTSI/PT/PSI et des BTS Electrotechnique et CIRA.

Définition de l'épreuve : Le jury propose au candidat une situation professionnelle particularisant l'une des compétences prises dans la liste des compétences professionnelles supports de l'épreuve, en précisant, le cas échéant, un extrait des programmes de référence de l'épreuve.

Le candidat doit illustrer concrètement cette situation (objectifs et plan d'action, modalités d'intervention des acteurs impliqués, activités pédagogiques menées, ressources utilisées...) de façon à montrer en quoi, une ou plusieurs connaissances, capacités ou attitudes de la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » sont susceptibles d'être mises en œuvre à cette occasion.

Documents mis à disposition : Extraits des programmes de seconde, première S et terminale S, des CPGE scientifiques PTSI/PT/PSI et des BTS Electrotechnique et CIRA.

Liste des compétences professionnelles supports de l'épreuve :

- Gérer un débat en classe sur un sujet scientifique à caractère sociétal ou culturel
- Utiliser et mettre à disposition des documents pédagogiques
- Rechercher, produire et faire mettre en ligne par les élèves des documents numériques
- Utiliser les TIC en classe
- Evaluer et noter des élèves
- Activités expérimentales : faire travailler les élèves en toute sécurité
- Gérer le handicap dans le cadre des activités expérimentales
- Travailler en coopération dans le cadre de l'établissement
- Contribuer à l'orientation des élèves : contribution de la discipline à la connaissance des métiers et des professions
- Prendre en compte les difficultés des élèves et y remédier
- Eduquer au développement durable
- Collaborer à la réalisation d'actions favorisant l'ouverture sociale
- Actualiser ses compétences professionnelles pour répondre efficacement aux besoins des élèves et innover